

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
ET DE L'INNOVATION

UNIVERSITÉ PRIVÉE DE OUAGADOUGOU

RECTORAT

UFR/SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET  
ADMINISTRATIVES



BURKINA FASO  
Unité - Progrès - Justice

## ORGANISATION DES

### SEMINAIRES THEMATIQUES AU MASTER 2

#### 1- Format pédagogique

Les séminaires thématiques sont organisés sous la forme d'exposés de rédaction « résolution » d'un exercice juridique (cas pratique, dissertation, commentaire d'arrêt).

#### 2- Objectifs :

- Consolider le niveau des étudiants dans la maîtrise de la méthodologie juridique (cas pratiques, dissertation, commentaire d'arrêt(s)),
- Familiariser les étudiants aux concepts de base de leur spécialisation (les enseignements ainsi que les thèmes retenus doivent tenir compte de cet objectif),
- Faciliter la prise de parole des étudiants lors de débats scientifiques.

#### 3- Modalité de validation (évaluation) :

##### 3.1- Première étape (rédaction d'un projet) :

Envoyer **par le canal de la scolarité** un projet du travail du séminaire (entre une page et demie et deux pages) à une date limite à préciser par la scolarité après consultation du responsable de l'enseignement.

Le projet du travail doit contenir :

- Une problématique
- Un plan,
- Une revue de littérature,
- Une bibliographie indicative.

Le projet du travail doit être forcément validé par l'enseignant avant la rédaction du travail. Un étudiant qui n'aura pas fait valider son travail ne sera pas autorisé à prendre part à la seconde étape du travail, sa présentation en vue d'obtenir une note.

##### 3.2- Deuxième et dernière étape

- Exposé oral : présentation orale d'une durée maximale de 15 minutes du travail demandé et échange d'environ 40 minutes avec les autres étudiants et le responsable de l'enseignement (40% de la note).
- Qualité rédactionnelle du travail demandé (introduction avec une bonne problématique, développement –recherche bibliographique-, conclusion) (40% de la note),
- Assiduité et participation aux différents séminaires (20% de la note).

#### **4- Date de remise des documents :**

Sauf indication contraire de la scolarité après consultation du responsable du cours, le document de chaque enseignement doit être déposé à la scolarité au plus tard une semaine après la composition de l'examen de table dudit enseignement. Les exposés débiteront environ deux semaines après la fin des examens du S1/M1.

N.B. Le corps du document (de l'introduction à la conclusion) doit tenir impérativement entre 07 et 15 pages.

Pour les autres aspects relatifs à la forme, se reporter à la Directive pour la rédaction, le dépôt et la soutenance des travaux de recherches à l'UFR/SJPA de l'UPO.